

OBJET : Autorisation de signature des conventions d'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties pour le quartier prioritaire Buisson-Gallouen

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu l'article 1388 bis du Code Général des Impôts,

Vu l'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 relative à la prorogation pour la période 2025-2030 de l'abattement de 30 % de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements situés dans les quartiers prioritaires,

Vu le cadre national d'utilisation de la taxe foncière sur les propriétés bâties et son avenant signé le 30 septembre 2021,

Vu les délibérations du Conseil métropolitain en date du 15 avril 2024 et du Conseil Municipal en date du 6 juin 2024 approuvant le contrat de ville - « Engagements quartiers 2030 »,

Considérant la possibilité d'accompagner les bailleurs sociaux dans l'amélioration du cadre de vie et dans le développement d'une meilleure cohésion sociale dans les quartiers prioritaires, via le dispositif d'abattement d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à savoir 30%,

Considérant que la mise en œuvre de ce dispositif est subordonnée à la signature d'une convention partenariale qui sera annexée au contrat de ville,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le recours au dispositif d'abattement d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions annexées à la présente délibération avec le Foyer du Toit Familial d'une part et avec Habitat 76 d'autre part, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.
La délibération n°2024-148 est adoptée à l'unanimité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20241209-2024-148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 10/12/2024



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental.

Alexis RAGACHE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 DECEMBRE 2024

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**Nombre de Conseillers
en exercice :**

35

Nombre de votants:

35

Nombre de présents :

30

Convocations :

29 NOVEMBRE 2024

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOUE, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Adeline DIANISSY, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Benoît HEBERT, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE et M. Jean EASTABROOK,

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Elise RIDEL
- Mme Niswat ABDOURAZAKOU
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Sylvie FAURE

- Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Pouvoir à Mme Luce PANE
- Pouvoir à Mme Laurence RENOUE
- Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Pierre JOSELIER remplit les fonctions de Secrétaire.

